

Compte rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal Du 27 mars 2018

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du conseil du 16 février 2018
- Annulation de la délibération prise en conseil municipal concernant les tarifs de taxe de séjours concernant les séjours de longue durée
- Composition de la commission d'appel d'offres
- Approbation des statuts de la CAPCA en vue d'intégrer la nouvelle compétence obligatoire "GEMAPI" au 1er janvier 2018
- Modification des commissions communales
- Convention d'objectifs et de moyens avec l'association "ça brille en nous" pour le partenariat avec la mairie
- Subvention à l'association "ça brille en nous"
- Camping : tarifs 2018
- Création d'emplois saisonniers
- Terrain proposé par la SAFER - parcelle AB 163
- Délégation de signature pour l'état civil
- Caution ménage lors de la location de la salle communale
- Subvention Festival "Cabrioles"
- Questions diverses

L'an deux mil dix-huit, le 27 mars, le Conseil Municipal de St Michel De Chabrillanoux, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, à 18h30, sous la présidence de Monsieur LEBRE Gilles.

Date de convocation : 20/03/2018

Membres en exercice : 10; Présents : 10; Nombre de votants : 10

Etaient présents : Mme AUFRAND Nathalie, Mme BRUNEL Claudine, Mme DE PALMA Joëlle, Mme Hélène FARHAT, M. Jean-Daniel BALAYN, M. BRUN Gérard, M. BRUN Gilles, M. Rémi CAUSSE, M. LEBRE Gilles, M. SAUDUBRAY Vincent.

Procurations :

Secrétaire de séance : Hélène Farhat

Ouverture de la séance à 18h30

Monsieur le Maire propose de dédier ce conseil à Alain Liger, conseiller municipal, décédé brutalement le 8 mars 2018.

Il propose également de rajouter à l'ordre du jour une délibération pour faire une demande de DETR pour l'installation d'une chaudière au camping.

1 – Approbation du compte-rendu du conseil du 16 février 2018

Après une demande de rectification de Mr Jean-Daniel Balayn sur une erreur de montant, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2- Annulation de la délibération prise en conseil municipal concernant les tarifs de taxe de séjours concernant les séjours de longue durée

Le tarif des taxes de séjour est fixé par la CAPCA, qui en a la compétence, le reste de la délibération du 21.11.2017 concernant le tarif de l'électricité des résidents à l'année est maintenu.

3 – Composition de la commission d'appel d'offres

Il reste un poste de titulaire à pourvoir et le remplacement de Mr Alain Liger comme suppléant. Mme Claudine Brunel se propose pour le poste de titulaire et Mme Nathalie Aufrand, pour celui de suppléante.

4 – Approbation des statuts de la CAPCA en vue d'intégrer la nouvelle compétence obligatoire "GEMAPI" au 1er janvier 2018

"GEMAPI" (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) devient une compétence de la CAPCA.

Le conseil approuve à l'unanimité.

5 – Modification des commissions communales

Le décès de Mr Alain Liger entraîne une modification des commissions communales.

Hélène Farhat se propose pour être référente à la commission Tourisme- camping. Mme Nathalie Aufrand accepte d'être référente à la commission Communication à la place d'Hélène Farhat, Mme Joëlle De Palma se propose comme référente à la commission Culture et Vie associative. Mr Rémi Causse accepte le poste de titulaire à la CAPCA à la commission Culture, sport et vie associative. Il demande, par souci de cohérence, de faire partie de la commission Culture et vie associative.

6 – Convention d'objectifs et de moyens avec l'association "ça brille en nous" pour le partenariat avec la Mairie

Monsieur le maire lit la Convention à l'ensemble du conseil. Mme Farhat demande à ce que les points 3 et 4 de l'article 4 soient supprimés. Ils ne concernent pas l'association mais la Mairie.

Une subvention de 3000 euros sera versée.

La Convention ainsi corrigée est approuvée à l'unanimité.

7- Camping : tarifs 2018

Monsieur la maire soumet au conseil les nouveaux tarifs concernant l'hébergement, la buvette et la restauration.

Ils sont approuvés à l'unanimité.

8- Création d'emplois saisonniers

En préambule, Monsieur le Maire souligne que le budget "emplois saisonniers" passe de 14.000€ en 2017 à 28.000€ en 2018.

Pour la saison 2018, il s'agit de :

- 1 emploi d'agent technique à temps plein, possédant le permis d'exploitation, sur 6 mois.

- 2 postes d'agent technique, à temps plein sur 2 mois 1/2 un, du 18.06 au 31.08 et le second, du 25.06 au 08.09.

- 1 poste de Maître nageur à temps plein du 01.07 au 31.08

Décision approuvée à l'unanimité.

9- Terrain proposé par la SAFER - parcelle AB 163

La Mairie peut se porter acquéreur de la parcelle AB 163 de 3640m2 contigüe au camping au prix proposé par la SAFER de 2000€. Plusieurs conseillers demandent de faire une proposition à 1000€.

Cette proposition est votée à l'unanimité.

10- Délégation de signature pour l'état civil

Arrêté de délégation de signature pour l'état civil à Mme Monique Pizette et Mme Béatrice ANTHERION

Délégation votée à l'unanimité

11- Caution ménage lors de la location de la salle communale

Le maire propose qu'il soit demandé une caution de ménage de 50€ pour la location de la salle.

Voté à l'unanimité

12- Subvention Festival "Cabrioles"

Mme Farhat explique au conseil l'importance du Festival "Cabrioles" pour la commune de St Michel et son rayonnement sur le territoire et bien au-delà ainsi que la proposition de l'ancien conseil municipal d'augmenter la subvention de l'association fixée à 500€. L'association demande au conseil une subvention de 800€. Le conseil, après délibération, propose une augmentation de 150€ soit une subvention de 650€.

7 pour et 2 contre, Mme Farhat ne prenant pas part au vote

13- DETR

Monsieur le Maire demande au conseil l'accord de faire une demande de DETR pour l'achat d'un chauffe-eau pour les sanitaires du camping. Cette subvention couvrirait 20 à 30% du coût total.

Voté à l'unanimité.

14- Questions diverses

Mr le Maire informe le conseil qu'il doit rencontrer Mr Nicolas Palot qui demande d'assurer l'entretien des bas côté des routes communales. Il compte s'équiper d'une nouvelle épareuse afin de proposer une prestation de qualité. Pas d'engagement sur 4 ans comme sollicité par l'entreprise. Le point sera fait en fin d'année.

Mr le Maire interroge le conseil sur la demande de Mme Bois d'une extension du réseau électrique sur son terrain sachant qu'il a fait l'objet d'un refus de certificat d'urbanisme. Une telle extension coûterait à la commune 25% de 10.355 €. Mr le Maire voudrait éviter de créer un précédent concernant ce genre de demande. Le conseil appuie cette décision.

Mr le Maire informe le conseil qu'un contrôle cadastral, sur arrêté du préfet, est en cours actuellement sur toute la commune.

Mme Farhat demande au conseil, au nom de Mme Elisabeth Clementz, épouse de Mr Alain Liger, l'autorisation de fixer un banc en souvenir de son mari sur une parcelle communale juste avant la maison de Mr et Mme Auburtin. L'endroit reste à vérifier mais la demande est recevable.

Devenir de l'ancien camion : il sera proposé à web enchère

Hélène Farhat demande si la commune peut participer au coût du permis d'exploitation : non pas de participation de la commune

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H45.